

## COMPTE-RENDU - SEANCE DU 7 MARS 2019

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion) : arrivée à 18 h 45 ( au point 1), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. IOOS Xavier (Préty), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) : départ à 19 h 35 (au point 1) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. CHEVALIER François (Grevilly) pouvoir à M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. COCHET François (Tournus) pouvoir à M. VEAU Bertrand (Tournus) jusqu'au point 1, Mme FONTRouGE TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme HUET Arlette (Clessé) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes) pouvoir à Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), Mme MARTENS Anja (Tournus) pouvoir à Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. TALMEY Patrick (Marfaily les Brancion) pouvoir à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux de Scissé)

Excusés : M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon),

Absent : M. ROCHE Claude (Tournus)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Andrée TIVANT (Le Villars)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### **Finances**

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2019
2. Budget principal :  
Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat
3. Budget annexe Zone d'activité de Lacrost :  
Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat
4. Budget zone d'activité de l'Ecarlate :  
Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat
5. Budget annexe pépinière d'entreprises :  
Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat
6. Budget annexe SPANC :  
Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat
7. Demande de subventions
8. Cotisations 2019

### **Administration générale**

9. Recensement des marchés publics 2018
10. Convention avec l'Association Economie Solidarité Partage

### **Environnement**

11. Ressourcerie subvention détournement déchets
12. Gemapi : Avenant à la convention de partenariat pour l'exercice de la compétence GEMAPI avec l'EPTB Saône et Doubs
13. Extension des consignes de tri : engagement de la Communauté de Communes

### **Ressources humaines**

14. Approbation du règlement de formation 2019-2021
15. Prise en charge du compte personnel de formation

### **Enfance - Jeunesse**

16. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

### **Economie**

17. Vente de terrains de la zone de Préty : annule et remplace la délibération N°85/2018

### **Tourisme**

18. Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme – Année 2019
19. Convention entente intercommunale : Massif Sud Bourgogne

### **Questions et informations diverses**

## Finances

### 1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

→ Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2019.

### 2. Budget principal :

#### Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (La Présidente ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal tel qu'il a été présenté,
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2019 :
  - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 1 183 686.55 €
  - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0 €

### 3. Budget annexe Zone d'activité de Lacrost :

#### Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (La Présidente ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe tel qu'il a été présenté,
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2019 :
  - au compte 001 (déficit d'investissement reporté) : 598 806.32 €
  - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 264 196.86 €

### 4. Budget zone d'activité de l'Ecarlate :

#### Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (La Présidente ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe tel qu'il a été présenté,
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser,
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2019 :
  - au compte 001 (déficit d'investissement reporté) : 292 751.74 €
  - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 1 947.21 €

### 5. Budget annexe pépinière d'entreprises :

#### Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (La Présidente ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe tel qu'il a été présenté,
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2019 :
  - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) : 33 869.08 €
  - report à l'article 001 (déficit d'investissement reporté) : 38 879.75 €

### 6. Budget annexe SPANC :

#### Compte de gestion - Vote du compte administratif 2018 - Affectation du Résultat

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (La Présidente ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe tel qu'il a été présenté,
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2019 :
  - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 15 984.34 €.

## 7. Demande de subventions

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider les propositions des commissions et du bureau et de verser une subvention à chacun des organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2019 :

### Subvention de fonctionnement aux associations :

Tiers	Actions / objet	Montant attribué
Office de Tourisme Mâconnais- Tournugeois	Subvention de fonctionnement 2019	227 675
	Animation (permanence assurée lors des berges en folies)	3 200
	Point Information à Brancion	1 650
	Salon régional des métiers d'art	7 000
AILE	Point relais mobilité : location de véhicule à coût réduit Répond aux besoins des publics en difficulté et favorise l'accès à l'emploi et à la formation	5 000
Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs (CECL)	Subvention de fonctionnement 2019 Mise à disposition d'un animateur	26 000 33 064
Centre de Loisirs en Mâconnais (CLEM)	Mise en oeuvre du dispositif « VIENS ! » : activités itinérantes à destination des jeunes de 12 à 17 ans	27 175.52
Economie Solidarité Partage	Epicerie Sociale	31 842
<b>Total subvention de fonctionnement</b>		<b>362 606.52</b>

### Subventions aux associations à caractère social :

Tiers	Actions / objet	Montant attribué
Réseau gérontologique des 3 rivières	CLIC + Réseau sanitaire	4 000
Comité Accueil et Entraide	Secours financier, prêts gratuits voiturage	1 670
ASSAD Val de Saône	Garantir l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap La demande de soutien financier porte sur le transport et l'accompagnement des personnes, les auxiliaires utilisent leur véhicule personnel, l'association leur rembourse une indemnité kilométrique.	8 000
ADMR Viré	Service d'aide à la personne : Favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées,	2 400
ADMR Cuisery-Montpont	Accompagner et aider les personnes dans les actes de la vie quotidienne,	150
ADMR Tournus	Favoriser un service de proximité qui crée du lien social Créer des emplois	2 400
Association « La maison des femmes »	Création de la 2 <sup>e</sup> Maison des femmes en France associant professionnels de Santé et Association	3 000
FNATH : Fédération National des Accidentés du Travail »	Aide financière et matérielle aux accidentés du travail et de la vie	200
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL :</b>		<b>21 820</b>

**Subventions aux associations oeuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs :**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant attribué</b>
A Fleur de Terre (jardin pédagogique Fleurville)	Amélioration et entretien du jardin pédagogique à Fleurville 300 personnes ont visité le jardin, participé aux échanges de graines (élèves, personnes handicapées et promeneurs)	500
La Tournuscimes	Organisation d'une randonnée	3 000
Association « GRAAP »	Organisation du festival "La cordée musicale" : 4 concerts dans différentes communes (musique de chambre classique, jazz, spectacle pluridisciplinaire : musique et danse)	3 000
Le Galpon	Organisation du festival « Détours en Tournugeois » 11 <sup>ème</sup> édition	15 000
Asso Trail	4 <sup>è</sup> édition du Trail des cadoles : Courses nature avec animations gourmandes pour promouvoir le Tournugeois le Samedi 15 Juin 2019	1 500
Association Foyer Rural Les amis de Durot	La guinguette électrique : repas, danse dans un cadre convivial au son de groupes rock, pops et électros Dimanche 8 Septembre 2019 La guinguette électrique : repas, danse dans un cadre convivial au son de groupes rock, pops et électros (300 personnes en 2018)	700
Art Patrimoine Ozenay	Vivre le lieu – 5 <sup>ème</sup> édition	500
Ride in the Red Zone	Bourgogne Vélo Festival le 14 et 15 Septembre 2019 : évènement populaire et festif ouvert à tous, deux jours de fête pour promouvoir le Mâconnais-Tournugeois à travers le vélotourisme et l'oénotourisme	4 000
Lugny sport auto	Course de côte automobile de Lugny le 24 Mars 2019 (en 2016 et 2017 : 700 spectateurs)	500
ASPPT Chalon sur Saône Section Tourisme	La 42 <sup>è</sup> édition de la "Route de Saône et Loire" 14 au 16 Juin 2019 (arrivée à Lugny) Course cycliste internationale par étape	0
Véloce	Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT 2019 : Dimanche 10 Mars 2019 : Uchizy et Chardonnay	1 000
	La Bourgogne Cyclo 2018 le Samedi 27 Avril 2019 : 2 parcours cycloportifs et 1 parcours randonnée (Plus de 800 inscrits en 2018)	7 000
Comité de jumelage avec Quiliano	Organisation du 10 <sup>è</sup> anniversaire du jumelage avec Quiliano	1 000
Association chardonnay patrimoine	Chardonnay day	4 000
<b>TOTAL SUBVENTION ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE TOURISME, LA CULTURE ET LES LOISIRS :</b>		<b>41 700</b>

## Subventions sollicitées dans le cadre des festivités du Millénaire de l'Abbaye Saint Philibert :

Tiers	Objet	Montant attribué
Commune de Tournus	Participation pour les festivités organisées en 2019 à l'occasion du millénaire de l'Abbaye Saint Philibert	25 000
Commune de Prény	Feu d'artifice et organisation d'un week-end médiéval en lien avec le millénaire de l'abbaye Saint Philibert	5 000
Association « La musardine »	Organisation de concerts à l'église Saint Pierre d'Uchizy dans le cadre des festivités du millénaire de l'Abbaye Saint Philibert	1 000
<b>TOTAL SUBVENTION FESTIVITES MILLENAIRE DE L'ABBAYE SAINT PHILIBERT</b>		<b>31 000</b>

### **8. Cotisations 2019**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une cotisation pour l'année 2019 aux organismes suivants :

Organismes	Cotisation 2019
Association des Maires et des Présidents de Communautés de Saône-et-Loire 16 442 habitants x 0.046 € (part nationale) + 16 442 habitants x 0.02 € (part départementale)	1 080.24
PETR 15 866 habitants (pop. municipale INSEE 2014) x 4 €	63 464.00
Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus 16 442 hab. x 1.50 €	24 663.00
Agence technique départementale de Saône-et-Loire Cotisation forfaitaire EPCI de 10 000 à 19 999 habitants	3 500.00
AILE 1.95 € x 15 732 habitants (pop.municipale au 01/01/2019)	30 677.40
CAUE : cotisation forfaitaire EPCI de 5 000 à 19 999 hab	585.00
Fédération française de cyclotourisme : Label territoire vélo	796.70
Assemblée des Communautés de France Population totale insee 2015 : 16 535 x 0.105 €	1 736.18
EPTB Saône et Doubs	7 789.00
<b>TOTAL A PAYER</b>	<b>134 291.52</b>

### **Administration générale**

#### **9. Recensement des marchés publics 2018**

→ Le Conseil Communautaire prend connaissance du recensement des marchés publics notifiés en 2018 par la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois.

#### **10. Convention avec l'Association Economie Solidarité Partage**

→ Afin de fixer les modalités de soutien de la Communauté de Communes à l'association Economie Solidarité Partage pour l'activité « Epicerie sociale », le Conseil Communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider la convention proposée et autorise la Présidente à la signer pour l'année 2019.

## Environnement

### **11. Ressourcerie subvention détournement déchets**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le versement d'une subvention d'un montant de 13 137.64 € à l'association Economie Solidarité Partage pour le détournement des déchets des déchetteries de Péronne et Tournus au titre de l'année 2018 répartie comme suit :

- Pour la déchetterie de Péronne, : 5 881.49 € = 33.687 tonnes x 174.59 €,
- Pour la déchetterie de Tournus : 7 256.15 € = 45.898 tonnes x 158.09 €.

Ce montant est réajusté chaque année en fonction des coûts réels de transport et de traitement supportés par la collectivité.

### **12. Gemapi : Avenant à la convention de partenariat pour l'exercice de la compétence GEMAPI avec l'EPTB Saône et Doubs**

→ Les statuts de l'Etablissement Public Saône et Doubs n'ayant pas été adoptés à ce jour, le Conseil Communautaire invité à se prononcer, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la Présidente à signer un avenant à la convention de partenariat pour l'exercice de la GEMAPI. Cet avenant prolonge le partenariat selon les mêmes conditions pour une durée d'un an.

### **13. Extension des consignes de tri : engagement de la Communauté de Communes**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE de donner un accord de principe pour soutenir Bourgogne Recyclage dans le cadre du projet d'adaptation de son centre de tri pour le traitement des flux d'emballages et papiers issus de l'extension des consignes de tri.

## Ressources humaines

### **14. Approbation du règlement de formation 2019-2021**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le règlement de formation 2019-2021 de la Communauté de Communes.

### **15. Prise en charge du compte personnel de formation**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, DECIDE de fixer les modalités de prise en charge des frais de formation des agents de la Communauté de Communes comme suit :

#### Article 1 – Plafond de prise en charge des frais de formation

##### Prise en charge des frais pédagogiques

Le budget annuel global consacré aux coûts pédagogiques des projets s'inscrivant dans le cadre du CPF s'élève à 10.000 Euros.

La somme pouvant être accordée pour une action de formation est plafonnée à 5.000 Euros, après application du calcul suivant :

- 60% du coût pédagogique alloué pour les formations éligibles au CPF (cf p.13 du Règlement de formation) et répondant aux 3 critères d'actions prioritaires
- 50% du coût pédagogique alloué pour les autres formations.

##### Prise en charge des frais de déplacements (indemnités kilométriques, hébergement, restauration...)

La collectivité ne prendra pas en charge les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations. Ces frais seront à la charge de l'agent.

#### Article 2 – Demande d'utilisation du CPF

L'agent devra adresser sa demande écrite et motivée auprès de l'autorité territoriale.

Celle-ci comportera notamment les éléments suivants :

- La description détaillée du projet d'évolution professionnelle
- Le programme et la nature de la formation visée (préciser si la formation est diplômante, certifiante, ou professionnalisante, les prérequis de la formation...)
- Le cas échéant, l'organisme de formation sollicité si la formation ne figure pas dans l'offre de formation de l'employeur
- Le nombre d'heures requises, le calendrier et le coût de formation.

### Article 3 – Instruction des demandes

Les demandes devront obligatoirement être présentées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février de l'année N (possibilité pour la collectivité d'accorder des dérogations à la période fixée, notamment si la somme inscrite au budget au titre du CPF n'est pas épuisée).

### Article 4 – Réponse aux demandes de mobilisation du CPF

La décision de l'autorité territoriale sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois. En cas de refus, celui-ci sera motivé.

## **Enfance – Jeunesse**

### **16. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**

→ Afin de maintenir l'engagement financier de la CAF en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, le Conseil communautaire, invité à se prononcer, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention d'autoriser la Présidente à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la Ville de Tournus pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2021.

## **Economie**

### **17. Vente de terrains de la zone de Préty : annule et remplace la délibération N°85/2018**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de

- céder des terrains de la zone d'activité de Préty aux SCI ALLEANE, ORELA et AXE 2 pour un montant de 5.40 € le m<sup>2</sup> outre TVA,
- donner pouvoir à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

## **Tourisme**

### **18. Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme – Année 2019**

→ Invité à se prononcer, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'objectifs concernant la mise en œuvre du programme d'actions de l'office de tourisme Mâconnais-Tournugeois pour l'année 2019,
- d'attribuer à l'office du Tourisme Mâconnais – Tournugeois une subvention d'un montant de 239 525 € (subvention de fonctionnement de 227 675 € et soutien pour 3 animations pour 11 850 €).

### **19. Convention entente intercommunale : Massif Sud Bourgogne**

→ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'autoriser la Présidente à signer la convention relative à la création de l'entente intercommunale entre les Communautés de Communes Mâconnais-Tournugeois et Entre Saône et Grosne pour le développement du projet randonnée Massif Sud Bourgogne,
- de désigner les 5 membres qui composeront le comité de Massif comme suit :
  - DELPEUCH Pierre- Michel
  - FARAMA Julien,
  - ROUGEOT François
  - CLEMENT Patricia
  - PERRUSSET Henri

## **Questions et informations diverses**